



## Notification TRIS n° 2021/149/F

Projet d'arrêté sur l'obligation de présenter à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans emballage entièrement ou partiellement en plastique



### PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DES FRUITS ROUGES

Dénomination :  
INTERPROBERRIES MAROC

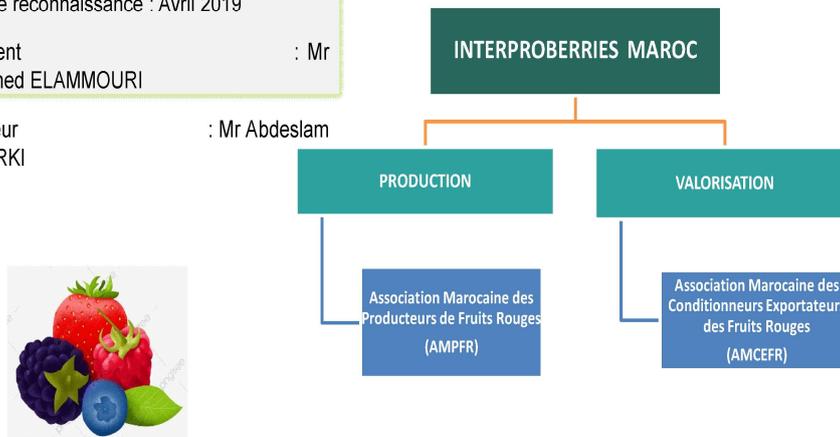
Date de création : 6 janvier 2018

Date de reconnaissance : Avril 2019

Président : Mr  
Mohamed ELAMMOURI

Directeur : Mr Abdeslam  
ACHARKI

#### Organisations professionnelles composant INTERPROBERRIES MAROC



### DONNEES DE LA FILIERE DES FRUITS ROUGES

- La filière des fruits rouges englobe cinq cultures principales de haute valeur ajoutée, à savoir la fraise, développée durant les années 80, la framboise, la myrtille, le murier introduits en 2007 et les baies de goji.

- La superficie totale des fruits rouges au Maroc durant la campagne 2019/2020 est de 9 650 ha répartie comme suit : 3 700 ha de la Fraise, 3 100 de la framboise, 2 700 ha de la myrtille et 150 ha du murier et baies de goji.
- La production nationale de la campagne 2019-2020 est de 222 200 T (148 000 T de la fraise, 37 200 T de la framboise, 36 000 T de la framboise et 1 000 T de mures et goji).
- Les exportations des fruits rouges ont atteint 171 300 T dont 89 700 T à l'état frais et 81 400 T à l'état surgelé.
- Les fruits rouges marocains sont exportés à environ 54 pays à travers le monde dont 94% à l'état frais et 85 % à l'état surgelé sont destinés à l'U.E.
- La filière a rapporté 5 364 Mdh en devise pour l'économie du pays
- Cette filière est pourvoyeuse de 16,5 millions de jours ouvrables au cours de la campagne 2019-2020; et fournit 100 000 emplois directs et 250 000 emplois indirects.

### **ARGUMENTATION**

- Les délais accordés sont insuffisants ;
- Clarifier les définitions du plastique ;
- Ajouter les baies de goji dans la liste des produits de fruits rouges ;
- Préciser les alternatives de reconversion qui seront agréées et homologuées en remplacement à l'emballage en plastique.